



Garde Itinérante de Nuit

Vous avez besoin d'une aide nocturne pour des gestes essentiels :

- Coucher, change, toilette, déshabillage, transfert, prendre une collation, aide à la prise de médicaments.

Le passage d'un professionnel expérimenté pour vous ou votre proche serait rassurant :

- Sécurisation du logement (vérifier la fermeture des portes, volets, gaz)
- S'assurer du bien être de la personne (écoute et accompagnement dans ses déplacements).

Lors d'un retour à domicile après une hospitalisation.

Votre entourage doit s'absenter et vous avez besoin d'un relais rassurant durant la nuit.

Votre entourage a besoin d'un soutien complémentaire pour vous aider.

Vous souhaitez que la garde itinérante de nuit soit votre référent nocturne pour le système de téléassistance.

• **Qui peut en bénéficier ?**

- ✓ Les personnes âgées de 60 ans et plus
- ✓ Les personnes en situation de handicap
- ✓ Les personnes malades, en perte d'autonomie ayant besoin d'une aide ponctuelle ou régulière durant la nuit.

• **Aides financières**

Possibilité de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses que vous avez engagées dans l'année.

Possibilité de prise en charge au titre de l'APA à domicile, ou de votre caisse de retraite.